

DEC193156DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Virgine Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne

Vu la décision DEC151332DAJ du 12 Juin 2015, nommant Mme Aurélie De Sousa aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne

Vu la décision DEC162231DR07 du 9 Septembre 2016, nommant M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019, nommant Mme. Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, et de Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Virginie Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, et à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2020, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

